

Numéros des décisions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
1987/186	Note du Secrétaire général sur la lutte contre l'infestation acridienne en Afrique (E/1987/122).....	9	9 juillet 1987	31
1987/187	Effets, à l'échelle mondiale, du lourd endettement et des déséquilibres budgétaires et extérieurs persistants des pays développés sur l'environnement économique international et, en particulier, sur le développement des pays en développement (E/1987/L.42, E/1987/SR.37/Add.1).....	3	9 juillet 1987	31
1987/188	Documents examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (E/1987/SR.37/Add.1).....	3	9 juillet 1987	31

## RÉSOLUTIONS

### 1987/65. Renforcement des activités des Nations Unies en vue d'intégrer efficacement les femmes aux programmes et activités de développement économique

*Le Conseil économique et social,*

Conscient du rôle central qu'il lui incombe de jouer dans la coordination des activités des organismes et programmes des Nations Unies visant à intégrer les femmes au développement économique,

Rappelant le paragraphe 338 des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme<sup>1</sup>, dans lequel le Conseil économique et social est encouragé à participer de façon plus efficace et dynamique à l'examen et à la coordination de toutes les activités entreprises par le système des Nations Unies qui se rapportent aux questions concernant les femmes,

Conscient de l'importance que continue d'avoir l'interdépendance des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix,

1. Prend note des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des activités des Nations Unies en vue d'intégrer efficacement les femmes aux programmes et activités de développement économique<sup>2</sup>;

2. Prie le Secrétaire général, en gardant présents à l'esprit les buts et principes des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, de préparer pour le présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, à partir des informations figurant déjà dans son rapport, un additif à ce rapport

contenant une compilation de toutes les décisions des organes délibérants concernant l'intégration des femmes au développement économique, y compris les sections pertinentes des stratégies, plans et programmes d'action internationaux, afin d'aider l'Assemblée générale à mesurer l'intérêt que ces textes continuent de présenter pour le programme de travail de la Commission de la condition de la femme, et d'identifier tous les sous-programmes et grands programmes prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 qui comportent des activités relatives à l'intégration des femmes au développement économique, y compris les sous-programmes régionaux, comme le demandait le Conseil économique et social dans sa résolution 1986/65, du 23 juillet 1986;

3. Prie en outre le Secrétaire général de formuler des recommandations précises visant à renforcer la coordination dans l'application des mesures de développement économique prévues dans les Stratégies prospectives d'action, en prenant dûment en considération les points mentionnés aux alinéas a, b et c du paragraphe 4 de la résolution 1986/65 du Conseil et en tenant compte des propositions relatives à la coordination au niveau intersecrétariats faites à la section IV du rapport du Secrétaire général sur la coordination à l'Organisation des Nations Unies et dans le système des Nations Unies<sup>3</sup>;

4. Décide que, lors de sa seconde session ordinaire de 1988, il examinera ces questions et, en particulier, les activités concernant l'intégration des femmes au développement économique énoncées dans les chapitres pertinents du projet de plan à moyen terme pour la période 1990-1995, en tenant compte des vues exprimées à la trente-deuxième session de la Commission de la condition de la femme.

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.

<sup>2</sup> A/42/273-E/1987/74.

<sup>3</sup> A/42/232-E/1987/68.

35<sup>e</sup> séance plénière  
8 juillet 1987